

Emplacements réservés destinés à des installations d'intérêt général				
Numéro	Affectation	Bénéficiaire	Superficie	Référence cadastrale
ER_1	Amenagement de Voie	Commune de Bennecourt	890m <sup>2</sup>	ZA.0039/ZA.0038
ER_2	Stationnement	Commune de Bennecourt	200m <sup>2</sup>	A 809 A 524
ER_3	Développement d'équipement	Commune de Bennecourt	600m	G 559 G 0778 G557 G 560 G561 G 778
ER_4	Amenagement paysager	Commune de Bennecourt	3000 m <sup>2</sup>	H 0097/H0433/H 0095/H 0444
ER_5	Stationnement	Commune de Bennecourt	770m <sup>2</sup>	G0369
ER_6	Stationnement	Commune de Bennecourt	230m <sup>2</sup>	E 0026
ER_7	Stationnement	Commune de Bennecourt	240m <sup>2</sup>	ZM 0028/ZM 0027

## Légende

### Règlement Graphique

#### Zonage

-  UA : Zone urbaine de centre ancien
-  UAa : Secteur de la zone UA
-  UG : Zone urbaine résidentielle
-  UH : Zone urbaine résidentielle
-  UE : Zone urbaine d'équipements
-  UZ : Zone urbaine à vocation économique
-  AUh : Zone à Urbaniser
-  N : Zone Naturelle
-  Nrn : Secteur de la Zone naturelle lié à la réserve naturelle
-  A : Zone Agricole
-  Ap : Secteur Paysager de la zone Agricole

#### Prescriptions surfaciques

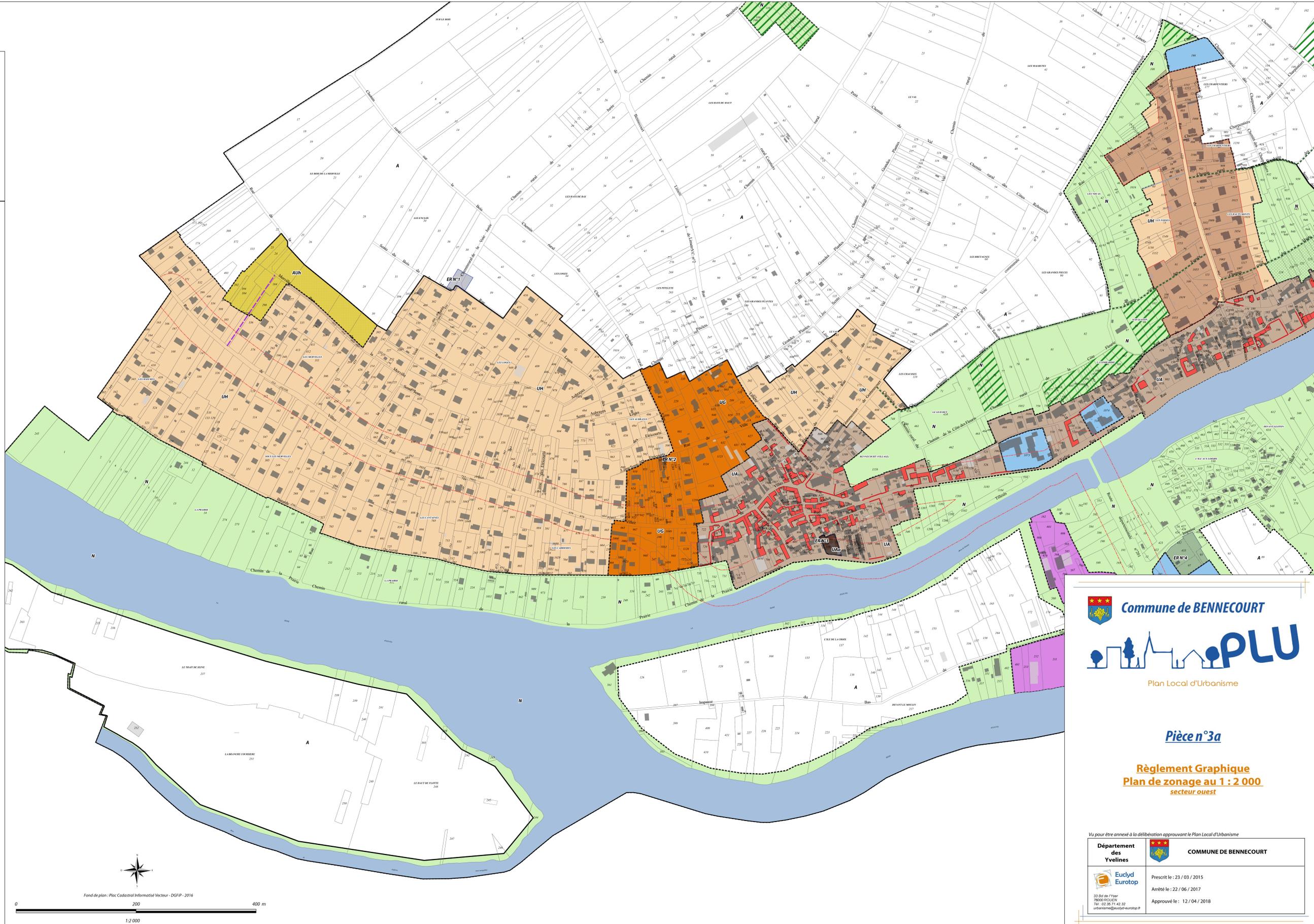
-  Espaces Boisés Classés
-  Éléments naturels à préserver au titre de l'article L151-23
-  Lisières des massifs de plus de 100 ha
-  Zones humides à préserver au titre de l'article L151-23
-  Bande d'implantation obligatoire
-  Emplacements réservés
-  Éléments du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19
-  Parc paysager à préserver au titre de l'article L151-19
-  Secteurs qui comportent des Orientations d'Aménagement et de Programmation

#### Prescriptions linéaires

-  Éléments de patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19
-  Voies douces à préserver au titre de l'article L151-38
-  Voie à créer au titre de l'article L151-38

#### Informations surfaciques

-  Couloirs de nuisances sonores



### Pièce n°3a

### Règlement Graphique Plan de zonage au 1 : 2 000 secteur ouest

Vu pour être annexé à la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Département des Yvelines  	COMMUNE DE BENNECOURT  Prescrit le : 23 / 03 / 2015 Arrêté le : 22 / 06 / 2017 Approuvé le : 12 / 04 / 2018
---	---

23 Rue du 17 août  
78200 POUILLEY  
Tél. 02 35 79 42 32  
urbanisme@euclid-eurotop.fr